

## SESSION 2017

# INSCRIPTIONS AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE (CAFFA)

Décret 2015-885 du 20-7-2015 - arrêté du 20-7-2015

circulaire n°2015-110 du 21-7-2015

### Conditions :

- Etre professeur ou personnel d'éducation titulaire
- Justifier d'au moins 5 années\* de service accomplis en qualité de professeur ou de CPE titulaire ou non titulaire.

\* L'ancienneté est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

**Ouverture du serveur**  
**et téléchargement du dossier d'inscription**  
**du jeudi 3 octobre 2016 à 12 heures**  
**au jeudi 10 novembre 2016 à 17 heures**  
**(heures de Paris)**

**à l'adresse suivante :**

[www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)

(rubrique examens et concours, certifications)

Le dossier d'inscription est à envoyer en recommandé simple, au Rectorat ORLEANS-TOURS, Bureau des concours, 21 rue St Etienne, 45043 ORLEANS CEDEX 1  
**pour le 10 novembre 2016,** cachet de la poste faisant foi.



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE 10 NOVEMBRE 2016 - 17 H